



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
Hebdos régionaux de la région de Québec

**Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel,
à Québec et L’Ancienne-Lorette**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 AVRIL À QUÉBEC

Québec, le 28 mars 2017 – Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) tient une séance d’information sur le *Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec et L’Ancienne-Lorette* par l’agglomération de Québec. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 11 avril 2017, à compter de 19 h 30, à la salle Champlain de l’Hôtel Québec Inn, 7175, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest à Québec**. La séance d’information sera diffusée en audio en direct dans le site Web du BAPE.

L’objet de la séance d’information est de permettre aux citoyens de s’informer sur le projet, la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d’information s’inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l’étude d’impact et l’ensemble du dossier relatif au projet. La période d’information et de consultation du dossier par le public débute aujourd’hui et se terminera le 12 mai prochain.

C’est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d’une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d’enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l’étude d’impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l’environnement. À compter d’aujourd’hui et jusqu’au 12 mai 2017, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation suivants :

- Bibliothèque Romain-Langlois, 2035, boulevard Masson, Québec
- Bibliothèque Marie-Victorin, 1635, rue Notre-Dame, L’Ancienne-Lorette.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

L’agglomération de Québec souhaite réaménager la rivière Lorette pour contrer les inondations, dans le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel sur une distance de 4 km, situés sur des terrains privés et publics dans le territoire des villes de Québec et de L’Ancienne-Lorette. Les travaux comprendraient l’installation de murs anti-crues en bois, en

béton et en palplanches sur une longueur de 3 625 m, la reconstruction du pont de l'Accueil, la création de trois plaines de débordement et de deux bras de décharge, des travaux dans la zone inondable de la rivière, de déboisement, d'excavation, d'aménagement de chemins d'accès et de revégétalisation des rives.

L'objectif de ces travaux est d'augmenter la capacité hydraulique de la rivière de façon à permettre le passage sécuritaire d'une crue centennale de 85 m³/s. Ces travaux sont estimés à 22 M\$ et se dérouleraient entre l'été 2018 et l'automne 2019.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Le promoteur planifierait ses travaux de déboisement entre novembre et mars pour minimiser les perturbations sur la végétation, les oiseaux et le paysage. Les autres travaux seraient réalisés en dehors de la période de crue printanière et automnale. Pour compenser la perte d'habitats pour la faune et la flore, le promoteur entreprendrait des travaux de génie végétal pour obtenir une stabilisation accrue des rives favorisant une amélioration de la qualité de l'eau de la rivière. Des travaux seraient aussi menés pour l'élimination des espèces exotiques envahissantes et leur remplacement par la plantation de végétaux à croissance rapide le long des rives.

Un plan de communication serait mis de l'avant pour informer la population quant aux répercussions sur le climat sonore et la qualité de l'air occasionnées par le transport par camion des déblais et des remblais. La construction des murs anti-crues obligerait le promoteur à l'obtention de servitude sur des propriétés privées. Des acquisitions complètes ou partielles seraient envisagées pour l'aménagement des trois plaines de débordement et les deux bras de décharge. À terme, ces travaux permettraient de préserver les parcelles de terrains existantes.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 12 mai 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : riviere-lorette-quebec@bape.gouv.qc.ca.